YERRES

*Juridique*
*N° tél. : 01.69.49.77.57*
*N/Réf. : OC/STL/HM*

**DECISION N°2022/034**

**OBJET : Contrat de location d'une place de stationnement appartenant au domaine privé de la Commune conclu avec Madame Michèle LACHARME**

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que Madame Michèle LACHARME, exerçant la profession de médecin dans l'immeuble sis 38 A rue Charles de Gaulle à Yerres, s'est rapprochée de la Commune pour demander à louer une place de stationnement appartenant à la Collectivité située en sous-sol de cet immeuble (place de stationnement correspondant au lot n° 20 de la copropriété),

CONSIDERANT que la Commune a accepté,

**D E C I D E**

D'APPROUVER et de signer un contrat de location d'une place de stationnement appartenant au domaine privé de la Commune avec Madame Michèle LACHARME, exerçant sa profession au 38 A rue Charles de Gaulle à Yerres,

DIT que le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1er février 2022, renouvelable une fois, par décision expresse, sans excéder une durée totale de deux ans,

DIT que la location est consentie moyennant un paiement mensuel et d'avance de 64 euros (loyer non assujetti à la TVA), charges comprises,

DIT que le dépôt de garantie est fixé à 126 euros, correspondant à deux mois de loyer,

DIT que les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 20 janvier 2022

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Le Maire,
Conseiller Départemental,
Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220120-2022-34-AU
Date de télétransmission : 25/01/2022
Date de réception préfecture : 25/01/2022